

## SEANCE DU 31 MARS 2017

Régulièrement convoqué par le Maire, le Conseil Municipal s'est réuni de façon ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, Salle de la Mairie, le 31/03/2017, à vingt heures sous la présidence de Brigitte BEAL, le Maire.

Les membres présents : Mmes BEAL, GUERRIN, BRUCHET, PRUNOT.

MM. BONIN, MEUGNIER, PUGEAUD, PERROUD, MARMORAT.

Les membres absents : Mme VALOIS (procuration à B.BEAL), M. TOLLIE (procuration à A.BONIN), Mme FERNOUX et M. MICHEL-ROUX.

Secrétaire de séance : Micheline GUERRIN

### Approbation et signature du compte-rendu du conseil municipal du 17/02/2017.

#### Point sur les travaux et études en cours:

##### **Travaux d'extension de l'école maternelle :**

A l'intérieur du bâtiment, les travaux de plomberie (sanitaires, chauffage), d'électricité, de carrelage, de peinture, et de faux-plafonds sont terminés. Il reste la pose des sols souples et quelques travaux de pose de faïences.

A l'extérieur, les travaux VRD et les raccordements électriques ont été réalisés. La mise en service du réseau électrique sera faite par le SYDESL le 04/04/2017.

Pendant les vacances de printemps les travaux prévus sont :

- les travaux de voirie avec la pose des bordures et de l'enrobé sur le chemin d'accès
- la réfection de la cour de la garderie
- la pose des stores, brise-soleil et auvents sur le nouveau bâtiment
- la pose des stores sur le bâtiment existant
- la réfection de la cour de l'école maternelle
- les travaux de plomberie dans les sanitaires du bâtiment existant

La réception des travaux est prévue début mai.

##### **Clocher de l'église :**

Le traitement préventif et curatif par injection a été réalisé les 22 et 23 mars 2017. Quelques points sur la charpente sont défectueux et l'entreprise ETBC communiquera ces points à l'entreprise Pernin qui devrait intervenir en avril pour le changement de la poutre et réaliser les réparations de la charpente.

A l'initiative de l'Association du Patrimoine d'Allériot, des **travaux de peinture** sont en cours de réalisation sur la **porte de l'église**. Ils sont effectués par un habitant de la commune, peintre retraité.

**Les travaux d'entretien des espaces verts** ont débuté cette semaine (tonte, préparation des massifs).

**Un abri dans la grange derrière l'église** a été confectionné par les employés communaux pour permettre le stockage du matériel.

#### Projet de travaux sur le réseau d'eaux pluviales :

Après l'étude du rapport provisoire fourni par le cabinet Réalités Environnement, en réunion d'Adjoints, il est proposé pour l'année 2017, les travaux prioritaires suivants :

- Impasse de la Bosse : remplacement busage et pose caniveau grille

- Rue de la Croix Blanche : augmentation des collecteurs et dérivation
- Rue du Piochy : ouvrage de rétention.

L'estimation financière pour la totalité de ces travaux est évaluée à 230000 € HT à laquelle il faudra ajouter les frais de maîtrise d'œuvre. En effet, vu l'ampleur des travaux, il conviendra de s'adjoindre d'un maître d'œuvre et un marché de maîtrise d'œuvre devra être lancé.

Des anomalies mineures nécessitant des entretiens divers seront réglées par les employés du service technique. Il est également envisagé de signaler le risque de chaussée glissante compte tenu des ruissellements fréquents depuis les champs Rue du Bois Verdenet.

### **Projet de réalisation de logements destinés aux séniors et personnes à mobilité réduite :**

Le Maire présente au Conseil Municipal l'étude de faisabilité réalisée par la SEMCODA et ARCAD 26.

Le projet concerne huit logements qui seraient construits au centre du lotissement de la Vieille Ferme, sur une parcelle communale de 5158 m<sup>2</sup>. Il s'agirait de maisons jumelées de plain-pied avec garages (5 T3 et 3 T2) ainsi que d'une salle commune. Une voirie centrale avec place de retournement, des parkings et espaces verts serait aménagée.

La construction des bâtiments serait à la charge de la SEMCODA. Deux options s'offrent à la commune pour la cession de la parcelle : soit une cession bail de 50 ans, le terrain et les logements reviennent à la commune à l'issue du bail, soit une vente de la parcelle à la SEMCODA et dans ce cas, les travaux d'aménagement de la voirie et des réseaux sont à la charge de la commune. Le prix de vente devra être défini après avis des Domaines.

Afin d'approfondir la réflexion, le Conseil Municipal décide de poursuivre des visites d'équipements similaires (Epervans, Laives) et consulter aussi l'OPAC avec une visite de logements à Champforgeuil.

### **Délibérations :**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition 2017, à savoir :**

- Taux de la taxe d'habitation : 21.57%
- Taux de la taxe foncière (bâti) : 14.70%
- Taux de la taxe foncière (non bâti) : 45.45%

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote le budget primitif 2017 « Assainissement » :**

**Section de fonctionnement dépenses et recettes : 96638€**

**Section d'investissement dépenses et recettes : 132881€**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote le budget primitif 2017 « Commune » :**

**Section de fonctionnement dépenses et recettes : 1334201€**

**Section d'investissement dépenses et recettes : 1287861€**

### **Avenant lot n°11 « Chauffage » pour les travaux d'extension de l'école maternelle :**

**Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite au marché de construction de l'extension de l'école maternelle, il a été décidé de remplacer la pompe à chaleur prévue initialement en monophasé en triphasé.**

**Le montant initial du marché avec l'entreprise MOREAU est de 47499.80€ HT soit 56999.76€ TTC.**

**La plus-value proposée est de 1120.01€ HT soit 134401 TTC.**

**Le nouveau montant du marché public est de 48619.81€ HT soit 58343.77€ TTC.**

**Le Maire présente donc l'avenant de l'entreprise MOREAU au Conseil Municipal.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré, ACCEPTE cet avenant et autorise le Maire à le signer.**

#### **Convention cadre « missions facultatives » du CDG 71 :**

**Le Maire informe le Conseil Municipal :**

**A côté des missions obligatoires du Centre de Gestion financées par la cotisation sur masse salariale, d'autres missions sont effectuées à la demande des collectivités territoriales partenaires et financées par convention et sont actuellement les suivantes :**

- **Emplois temporaires,**
- **Conseil et assistance au recrutement,**
- **Mise à disposition de fonctionnaires,**
- **Commission des sélections professionnelles,**
- **Services paies,**
- **Conseil en organisation en ressources humaines,**
- **Retraite CNRACL,**
- **Médecine préventive,**
- **Entretien médico-professionnel (avec cadre de santé et psychologue du travail)**
- **Action de prévention en milieu professionnel,**
- **Accompagnement à l'élaboration du document unique,**
- **Accompagnement à la mise à jour du document unique,**
- **Accompagnement à la réalisation du document unique,**
- **Assistance, audit ou inspection en prévention des risques professionnels,**
- **Traitement et valorisation et au traitement des archives.**

**Le Centre de Gestion de Saône et Loire propose à la collectivité l'utilisation d'une convention-cadre ouvrant la possibilité de faire appel, en tant que de besoin, aux missions facultatives précitées du Centre de Gestion. Elle reprend les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux modalités de fonctionnement et aux cotisations propres à chaque mission pour l'année en cours.**

**Le Maire propose au Conseil Municipal de signer la convention-cadre proposée par le CDG71.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser Madame le Maire, à signer la convention-cadre « Missions facultatives » du Centre de Gestion 71.**

#### **Renouvellement du contrat à durée déterminée de l'agent d'entretien de la Vieille Ferme :**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à renouveler le contrat à durée déterminée de Madame Maryline PEULSON à compter du 01/04/2017 jusqu'au 31/03/2018, à raison de 9 heures hebdomadaires.**

### **Convention d'intervention de la compagnie des Corps en pièces pour la soirée théâtre du 08/04/2017 :**

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention d'intervention par la compagnie « Les Corps en pièces » pour la représentation théâtrale prévue le 08/04/2017 par la municipalité et le CCAS. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le Maire à signer cette convention et à régler la facture correspondante de 500€.

### **Maintien d'un agent d'accompagnement SNCF dans les trains :**

Madame le Maire expose :

SNCF Mobilités et la région Bourgogne Franche Comté envisage dès le 01 juillet 2017 de supprimer les contrôleurs SNCF dans les trains TER de la ligne Chalon-sur-Saône/Dijon.

Or, au-delà du simple contrôle des billets, les contrôleurs SNCF, dénommés techniquement agents d'accompagnement des trains, ont comme missions :

- La sécurité ferroviaire
- La sûreté des voyageurs
- L'information des voyageurs en cas de pannes, de retards, de correspondances entre les trains
- La prise en charge des personnes en situation de handicap

Cette suppression de l'agent d'accompagnement n'est pas sans poser de problèmes, voir engendrera des risques pour nos administrés empruntant ces TER, notamment les plus fragiles comme les personnes âgées, les plus jeunes ainsi que les personnes en situation de handicap.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 10 voix pour et 1 contre dénonce la suppression de l'agent d'accompagnement SNCF dans les trains TER de la ligne Chalon-sur-Saône/Dijon, et demande à SNCF Mobilités et à la Région Bourgogne-Franche-Comté de maintenir à minima un agent d'accompagnement dans tous les trains TER de la ligne Chalon-sur-Saône/Dijon.

### **Indemnités Maire et Adjoint :**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 (applicable au 01 janvier 2017) a fixé l'indice brut terminal de la fonction publique, qui sert au calcul des indemnités de fonction des élus locaux, de 1015 à 1022.

Une nouvelle modification de cet indice est prévue en janvier 2018, il convient donc d'ajuster l'indice brut terminal de la fonction publique qui sert de calcul des indemnités de fonction des élus locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de fixer le calcul des indemnités de fonction des élus sur l'indice brut terminal de la fonction publique et avec effet au 01/01/2017.

### **Lancement des investissements 2017 :**

- Remplacement des chasses d'eau et changement de deux urinoirs par deux WC à l'école maternelle ETS MOREAU : 3412.80€ TTC

- Travaux d'enrobé sur le parking de la garderie périscolaire SARL GROSNE ENTREPRISE : 4746.24€ TTC
- Aménagements extérieurs de la cour d'école maternelle Entreprise TARVEL : 11012.40€ TTC
- Achat de barrières rondin pivotantes pour le parking de l'atelier municipal Société CELONA : 1659€ TTC
- Diagnostic approfondi de 10 platanes situés place du Monument et Rue du Port Agence de l'ONF : 480€ TTC
- Achat d'une citerne à eau sur roues Société VERMUSEAU : 3005.62€ TTC
- Achat d'une motobineuse Société FOURNERET : 429€ TTC
- Création de fossés avec évacuations Entreprise David FAVIER : 3324€ TTC

### **Comptes-rendus divers :**

Le Conseil Municipal entend les comptes rendus :

- des assemblées générales du Syndicat des Cosnes, du Syndicat des eaux, de la Mission locale du Chalonnais, du SICED et du RASED.
- des réunions du comité de pilotage des N.A.P et du correspondant défense.

### **Questions et informations diverses :**

L'Association Jeunesse Sportive de Bey souhaite acquérir les anciennes cages de foot de la commune, ôtées pour non-conformité et inutilisées. Le Conseil Municipal donne un accord de principe. En contrepartie, l'Association Jeunesse Sportive de Bey fera un don de 200€ au profit du CCAS de la commune d'Allériot.

La commune et la CCSDB organise une réunion avec les riverains du lotissement de la Vieille Ferme le 03/04/2017 pour la présentation du projet de la construction de la structure petite enfance par la CCSDB.

Le Maire organise la constitution des bureaux de vote pour les élections présidentielles et législatives 2017, de 8H00 à 19H00 les 23 avril, 07 mai, 11 juin et 18 juin.

Les délégués SYDESL apporteront une réponse à un administré du hameau de Montagny quant à sa demande d'éclairage public Rue du Lavoir.

Le Conseil Municipal entend des remerciements divers.

La séance est levée à 00H00.

Vu pour être affiché en mairie, le 24 Avril 2017.  
Le Maire, Brigitte BEAL.